

**Monsieur Le Maire
Hôtel de Ville
15 Boulevard Paul Bert**

83 890 BESSE SUR ISSOLE

**Service : Foncier Aménagement Territoires
Dossier suivi par : Emmanuelle LAN
Nos Réf : FO/FA/EL/MA
Visa Direction :**

Draguignan, le 4 octobre 2023

**Objet : Plan Local d'Urbanisme – Modification simplifiée n°1
Avis de la Chambre Départementale d'Agriculture du Var
Lettre R+AR**

Monsieur le Maire,



Conformément aux prescriptions législatives et réglementaires contenues dans le Code de l'Urbanisme, le 4 octobre 2023, nous avons été rendus destinataire du projet de modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de votre commune afin de recueillir l'avis de notre Compagnie Consulaire, dans un délai d'un mois.

La modification simplifiée a pour objet de modifier les règles applicables à la zone Uba pour implanter une résidence « sénior » sur la parcelle E1407.

Ce dossier, dans l'état où il nous a été transmis, n'appelle de notre part aucune observation particulière.

La Chambre d'Agriculture émet donc un avis favorable sur la modification simplifiée N°1 du PLU de Besse Sur Issole.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de nos sincères salutations.

Fabienne JOLY,
Présidente
de la Chambre d'Agriculture du Var

Siège
26, boulevard Jean Jaurès
CS 40203
83006 Draguignan Cedex

Antenne de Vidauban
70, avenue du président Wilson
83550 Vidauban

Antenne de Hyères
727, avenue Alfred Décugis
83400 Hyères

04 94 50 54 50
contact@var.chambagri.fr

République Française
Établissement public
Loi du 31/01/1924